

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES LANCE PAR LE SIEL**

Bien que l'ouverture totale du marché de l'électricité soit prévue pour 2007, le législateur a donné aux collectivités locales la possibilité d'être " éligible " depuis juillet 2004, c'est-à-dire de choisir elles-mêmes leur(s) fournisseur(s) d'électricité.

Actuellement, peu de collectivités ont déjà exercé ce droit. Dans la Loire, les nouveaux fournisseurs " alternatifs " (CNR, Direct-Energie, SAS GEG Sources d'Energies, Poweo, etc...), concurrents du " fournisseur historique " EDF, n'ont d'ailleurs pas entamé de démarches commerciales marquées auprès de la majorité des communes.

Toutefois, les élus ligériens ont conduit, avec le SIEL, une réflexion sur l'organisation d'un groupement d'achat d'électricité départemental.

En se regroupant, ils ont souhaité ainsi mieux maîtriser les coûts et massifier leurs consommations. La complexité des procédures à mettre en œuvre pour l'achat public d'énergie a aussi été un élément important dans la constitution du « groupement d'achat » qui totalise aujourd'hui 230 membres.

La 1<sup>ère</sup> étape fut l'élaboration d'un projet de création de groupement qui a été accepté par l'ensemble des membres après délibérations des conseils municipaux, syndicaux ou d'administration, au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

#### **Juillet 2005, appel d'offres pour l'acheminement et la fourniture d'électricité**

Après plusieurs mois de préparation, le SIEL, désigné " coordonnateur " par les membres du groupement d'achat, a lancé, en juillet 2005, un appel d'offres pour l'acheminement et la fourniture d'électricité, représentant globalement près de 65 GWh. Ce marché comprenait 5 lots.

- Lot n°1 : 1 970 points de livraison pour l'éclairage public (EP) – 22 GWh – 4 offres déposées.
- Lot n°2 : 2 133 points de livraison, (contrats < 36 kVA hors EP) - 15 GWh – 4 offres déposées.
- Lot n°3 : 86 points de livraison, (contrats > 36 kVA sans télé-relève) - 6 GWh - 1 offre déposée.
- Lot n°4 : 91 points de livraison, (contrats > 36 kVA avec télé-relève), 18 GWh. 1 offre déposée.
- Lot n°5 : 255 points de livraison pour les contrats restants - 4 GWh - aucune offre déposée.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie en octobre et novembre 2005, n'a pas donné suite aux lots 3, 4 et 5, l'ensemble des offres présentées étant jugées non compétitives (supérieures au tarif régulé).

Le lot n° 1 (éclairage public) a été déclaré infructueux et des négociations sont en cours avec les candidats.

A ce jour, seul le lot n° 2 (contrats inférieurs à 36 kVA hors éclairage public) a été attribué à la société SAS GEG Source d'Energies avec une proposition de rabais tarifaire global de 4% par rapport au tarif régulé.

Pour les bénéficiaires du " lot n°2 ", le changement de fournisseur s'effectuera dès le 1<sup>er</sup> janvier 2006. Le SIEL règlera directement le fournisseur et répercutera, à l'identique, aux membres du groupement cette facture sous forme de paiements trimestriels, avec synthèse annuelle par points de livraison. Chaque membre du groupement conservera la gestion de ses compteurs et s'adressera directement au fournisseur pour toute modification de puissance, création ou suppression de point de livraison.

#### **4 fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres**

On notera que seuls 4 fournisseurs ont répondu à l'appel d'offres : CNR, EDF, SAS GEG Source d'Energies, et Poweo. Il semble que certains candidats potentiels aient des difficultés à appréhender les appels d'offres des collectivités locales, qui portent sur un nombre très important de points de livraison, avec des profils de consommation disparates.

#### **Pour des propositions plus avantageuses, les collectivités locales choisissent de se regrouper**

Cette nouvelle expérience vient donc confirmer l'intérêt pour les collectivités locales de se regrouper, pour mettre en place une réflexion commune, mais aussi pour élaborer le cahier des charges et analyser les offres des fournisseurs, ces tâches nécessitant une véritable expertise...

#### **Un véritable partenariat pour l'élaboration du cahier des charges**

Il est à noter qu'un groupe de travail a été constitué, sur appel à volontariat, pour définir le contenu du cahier des charges. Ce groupe était composé d'élus mais également de responsables de services techniques et administratifs des communes, collèges et offices d'HLM. Cette pluralité de compétences a permis d'élaborer un dossier qui répond aux objectifs de chacun.

Enfin, lors de cette première démarche pour l'achat d'électricité, les collectivités ont constaté l'importance d'une meilleure analyse de leurs besoins et d'un suivi détaillé de leurs contrats. L'expertise des services du SIEL a déjà permis une gestion plus fine de leurs consommations : l'existence de comptages sans consommation (y compris 1 tarif " vert " dont l'abonnement est très coûteux) a été mise en évidence par le recensement et l'analyse effectués par points de livraison.

#### **Contacts SIEL :**

Laurence Merle (Service Communication - Relations Presse) - tél : 04 77 43 89 76 / e-mail : lmerle@siel42.fr